

de Moncton. Cette ville n'a pu créer de programme, faute de fonds. Les habitants de la ville de Dieppe qui ont été mis à pied ne peuvent pas, par conséquent, déposer une demande d'emploi à l'égard de travaux entrepris dans les municipalités de Westmorland. Je pense que le ministre devrait corriger cette situation le plus tôt possible.

On a beaucoup parlé aujourd'hui des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour pallier le chômage qui ne fait que croître. Le gouvernement central a déjà fait beaucoup. Au cours des trois dernières années, nous n'avons enregistré que des déficits. En aucune autre période, si ce n'est en temps de guerre, le gouvernement du Canada a-t-il affecté autant de centaines de millions de dollars aux travaux publics. Je sais que, dans les provinces Maritimes, les pensions ont été augmentées, comme dans les autres régions du pays. Nous avons bénéficié d'une aide spéciale qui s'est manifestée sous forme des subventions de rajustement aux provinces atlantiques. C'est grâce à des mesures de ce genre que 95 p. 100 des chômeurs des Maritimes, et surtout du Nouveau-Brunswick, touchent des prestations d'assurance-chômage à l'heure actuelle. Par le passé, beaucoup de gens restaient toujours sans travail. Aujourd'hui, le travailleur saisonnier, bien qu'il chôme dans la plupart des cas, a assez de timbres pour surnager.

Le bulletin du Bureau fédéral de la Statistique du 11 février a éveillé mon intérêt. On lit, en grosse manchette: "Permis de construction émis en décembre." A mon avis, il importe que nous des Maritimes comprenions bien ce que dit l'article. Je cite: "La valeur de ces permis accusait en décembre une contraction par rapport à l'année précédente dans toutes les provinces, excepté la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba." Il existe des preuves que ces trois provinces, c'est-à-dire celles qui ont élu des gouvernements conservateurs tout récemment, sont les seules trois provinces dans tout le Canada où le nombre de permis de construction a augmenté en décembre dernier. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, en décembre 1958, on a dépensé un montant de \$339,000. Dans la même province, en décembre 1959, le montant s'élevait à \$1,335,000, soit une hausse de plus de 400 p. 100. Il en est de même dans le domaine de la construction domiciliaire.

D'après le communiqué publié le 14 février par le Bureau fédéral de la statistique, 430 nouvelles habitations ont été mises en chantier dans la ville de Moncton entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1959. Ce chiffre représente près de la moitié des mises en

chantier de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans toute la province du Nouveau-Brunswick. C'est là une augmentation de plus de la moitié par rapport à l'année précédente, et au 31 décembre dernier, il y avait 302 maisons en voie de construction à Moncton, soit la moitié plus qu'à la même date l'année précédente.

J'estime donc que ce serait une erreur pour les députés, surtout des provinces Maritimes, de dire à la Chambre que nous avons toujours un terrible niveau d'existence. Il serait juste de dire que tout va beaucoup mieux que jamais, et que la situation s'améliore de jour en jour, quand on constate que les mises en chantiers ont augmenté presque de moitié au cours d'un an, et que 95 p. 100 de ceux qui demandent des prestations en reçoivent parce qu'ils ont toute une réserve de timbres d'assurance-chômage.

Le problème auquel nous devons faire face, c'est qu'il faut permettre tant aux gouvernements provinciaux qu'aux gouvernements des municipalités, de se constituer un budget plus considérable afin de pouvoir tirer avantage des subventions à parts égales. La même chose s'applique tant aux routes transcanadiennes qu'aux voies d'accès aux ressources naturelles et au programme de travaux d'hiver. Il est très difficile, et quelques fois impossible, aux municipalités et aux provinces moins importantes de dire au gouvernement qu'elles sont heureuses d'obtenir son aide, parce qu'elles ne peuvent fournir la même quote-part de subventions.

Pour conclure, je dirai que le chiffre de 15 millions de dollars est, à mon avis, assez élevé compte tenu de la formule actuelle. Les municipalités du Canada ne peuvent probablement pas profiter de tout le montant de 15 millions de dollars, et sauf erreur, il est resté, l'année dernière, un excédent ou crédit dans la caisse. J'espère qu'un jour viendra bientôt, où le ministre du Travail jugera bon d'augmenter le montant dont il s'agit, le doublera, et j'espère aussi qu'à ce moment-là, il sera possible de fournir le même montant, sinon la formule sera modifiée de façon à permettre aux petites municipalités ou aux petites provinces de demander une participation plus avantageuse que 50 p. 100, surtout étant donné que leur participation se limite maintenant aux salaires. Si le gouvernement fédéral pouvait dire qu'il versera une certaine partie des frais de location de l'outillage et des salaires des employés permanents, des ingénieurs, architectes, ou surveillants qui ont, en tout cas, un emploi rémunéré, il serait possible, mais seulement alors, de donner du travail à des milliers de gens pendant la plus grande partie de l'hiver. Nos hivers, dans l'Est, sont aussi rigoureux que dans l'Ouest